



DECISION ADMINISTRATIVE

2026_129_DA

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal
en date du 28 mars 2026 et conforme aux dispositions des articles
L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Objet :

**Contrat de services – échange dématérialisé de documents de chantier
via le portail internet DICT.fr avec
SOGELINK SAS
Les Portes du Rhône
131 Chemin du Bac à Traille
69300 CALUIRE ET CUIRE**

Vu le besoin de faciliter les échanges de documents de chantier dématérialisés (DT, DICT, ATU,...) entre les différents intervenants sur les chantiers (maîtres d'ouvrages publics ou privés et exécutants de travaux) ;

Vu le contrat de service que propose SOGELINK SAS pour faciliter ces échanges ;

Le Maire

DÉCIDE

De souscrire, avec SOGELINK SAS – Les Portes du Rhône – 131 Chemin du Bac à Traille – 69300 CALUIRE ET CUIRE, un contrat de service – forfait découverte collectivités plus T3, du 30 mai 2026 au 29 mai 2027 inclus, pour un montant total TTC de 1283,40 Euros

De signer le devis n°2026-0231225 en date du 03 septembre 2026 annexé à la présente décision administrative.

Fait à Vif,

*Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité,
que le présent acte publié sous forme électronique
sur le site internet de la collectivité est exécutoire et
qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal
Administratif de Grenoble dans un délai de deux
mois à compter de cette date de publication.*